



## Commission Régionale Féminine

### SAISON 2023 / 2024

### PROCÈS-VERBAL N°2

---

#### Réunion restreinte du : 02 août 2023

---

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

<b>COUPE DE France FEMININE</b>
---------------------------------

**Nombre d'équipes engagées : 112**

Compte tenu du nombre d'équipes, le tour de cadrage (09/09/2023) prévu au calendrier général n'est pas nécessaire.

**1<sup>er</sup> tour : le 16/09/2023 (tirage au sort début septembre)**

Entrée des clubs de District, Régional 2 et 3

**Clubs ne souhaitant pas s'engager :**

MONTIGNY LE BRETONNEUX AS – 527743

TRAPPES ES – 508864

AB SAINT DENIS - 590676

MONTREUIL FC - 560296

FC FRANCONVILLE – 500578

**Clubs en entente ne pouvant pas participer :**

ENTENTE HERBLAY ES / FC ST LEU 95

ENTENTE FOSSES / MARLY LA VILLE

**CHAMPIONNAT REGIONAL U18F****Régional 3****LIMAY ALJ - 519112**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**PLAISIROIS FO - 527985**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (14h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 14h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**ATHIS MONS USO - 560615**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (14h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 14h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**AC BOULOGNE BILLANCOURT - 500051**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (19h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 19h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**GPSO 92 ISSY - 748523**

La Commission prend connaissance du lieu des match à domicile indiqué dans le dossier d'engagement (stade Billancourt) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que le terrain doit être classé T7 minimum pour accueillir une rencontre (le Stade billancourt n'est pas classé)

La Commission fixe les matchs au stade Gabriel Voisins à ISSY LES MOULINEAUX et invite le club à l'informer en cas de changement de lieu.

**VILLEMOMBLE SPORTS - 507532**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**CLICHOIS UF - 550137**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (14h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 14h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **SAINT MANDE FC - 520523**

La Commission demande au club de lui transmettre le numéro de terrain attribué par le Parc du Tremblay pour son équipe U18 F à 11 Régional 3.

#### **THIAIS FEMININ FC - 764445**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (14h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 14h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **IVRY US - 523411**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **COSMO TAVERNY - 5493007**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (14h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 14h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **MONTMORENCY FC - 546116**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h30 – 18h00**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h30 et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **Constitution des poules :**

Rappel :

La composition des poules sera effectuée le 11 septembre prochain.

Seuls les clubs ayant le nombre de licenciées suffisant pourront être intégrés dans les poules du championnat Régional 3 - U18F.

Elle rappelle :

1. qu'il s'agit d'une pratique à 11.
2. la date de la 1<sup>ère</sup> journée : le samedi 23 septembre 2023.

La Commission invite les clubs souhaitant retirer l'engagement de leur équipe en Championnat Régional 3 (**pratique à 11**) à le signaler au service Compétitions ([competitions@paris-idf.fff.fr](mailto:competitions@paris-idf.fff.fr))

Retrait d'équipes :

NANDY FC - 540372

PUISEUX LOUVRES 95 FC – 520871

**CHAMPIONNAT REGIONAL U15F****Régional 3****ESPERANCE PARIS 19 – 500828**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**CHAMPIONNET SPORTS - 511117**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (11H30) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 et précise que les matchs pourront débuter à 11h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**SENART MOISSY - 500832**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h30) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 et précise que les matchs pourront débuter à 13h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**MASSY 91 FC - 518832**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi et du lieu des matchs à domicile indiqué dans le dossier d'engagement (13h00 au parc des sports) mais ne peut pas les entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est 14h00 – 17h30 et que le terrain doit être classé T7 minimum pour accueillir une rencontre (le Parc des Sports n'est pas classé).

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 au stade Paul Nicolas et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**BONDY AS - 517403**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (17h45) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 17h30 et précise que les matchs pourront débuter à 17h45 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**IVRY US - 523411**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

**FRANCONVILLE FC - 500578**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h30) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 et précise que les matchs pourront débuter à 13h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **MONTMORENCY FC - 546116**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h00) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 et précise que les matchs pourront débuter à 13h00 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **DEUIL ENGHEN FC - 549561**

La Commission prend connaissance de l'horaire du coup d'envoi indiqué dans le dossier d'engagement (13h30) mais ne peut pas l'entériner.

Elle rappelle que la plage horaire autorisée pour cette catégorie d'âge est **14h00 – 17h30**.

La Commission fixe le coup d'envoi de toutes les rencontres à domicile à 14h00 et précise que les matchs pourront débuter à 13h30 uniquement avec l'accord de l'adversaire pour chaque match.

#### **Constitution des poules :**

Rappel :

La composition des poules sera effectuée le 11 septembre prochain.

Seuls les clubs ayant le nombre de licenciées suffisant pourront être intégrés dans les poules du championnat Régional 3 - U15F.

Elle rappelle :

1. qu'il s'agit d'une pratique à 11.
2. la date de la 1<sup>ère</sup> journée : le samedi 23 septembre 2023.

La Commission invite les clubs souhaitant retirer l'engagement de leur équipe en Championnat Régional 3 (**pratique à 11**) à le signaler au service Compétitions ([competitions@paris-idf.fff.fr](mailto:competitions@paris-idf.fff.fr))

Retrait d'équipes :

NANDY FC - 540372